

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

**C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DUPLESSIS**

VILLE DE FERMONT

Le 10 décembre 2024
À une séance ordinaire du Conseil de Ville

Étaient présents :

Son honneur le Maire Martin ST-LAURENT

Et les conseillers suivants : Monsieur Bernard DUPONT, , Monsieur Daniel BERGERON et Monsieur Shannon POWER.

Était absent : Monsieur Danny BOUCHARD et Madame Cindy VIGNOLA

Formant quorum sous la présidence du Maire.

Madame Marie Philippe COUTURE, greffière et directrice générale adjointe, et Madame Ève-Lyne Gagné, greffière adjointe, sont aussi présentes.

ORDRE DU JOUR

1. **RÉSOLUTION – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;**
PÉRIODE DE QUESTIONS
2. **RÉSOLUTION – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL;**
3. **RÉSOLUTION – ADOPTION DES COMPTES À PAYER;**
4. **RÉSOLUTION – DÉPÔT DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE;**
5. **RÉSOLUTION – TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL**
6. **RÉSOLUTION POUR MANDATER LA FIRME D'AVOCATS GNH AVOCATS POUR PROCÉDER DANS LE DOSSIER DE RECOUVREMENT DES TAXES IMPAYÉES ET POUR L'APPLICATION DES RÉGLEMENTS MUNICIPAUX AINSI QUE CERTAINS DOSSIERS JURIDIQUES POUR L'ANNÉE 2025**
7. **RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DES ASSURANCES GÉNÉRALES AVEC FQM ASSURANCES;**
8. **RÉSOLUTION POUR DEMANDER AU MINISTÈRE DE LA JUSTICE DE DÉSIGNER MADAME ÈVE-LYNE GAGNÉ CÉLÉBRANT COMPÉTENTE POUR CÉLÉBRER LES MARIAGES ET UNIONS CIVILES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ;**
9. **RÉSOLUTION POUR MANDATER MADAME MARIE PHILIPPE COUTURE COMME COORDONNATRICE DES MESURES D'URGENCE;**
10. **RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA TRÉSORIÈRE À AFFECTER UN MONTANT DU FONDS DE MISE EN VALEUR DANS LE CADRE DE L'ENTENTE DE DÉLÉGATION DE GESTION FONCIÈRE DES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT SITUÉES DANS LA VILLE DE FERMONT;**
11. **RÉSOLUTION POUR AUGMENTER LA MARGE DE CRÉDIT;**
12. **RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA LISTE DES ORGANISMES RECONNUS POUR L'ANNÉE 2025 ABROGEANT LA RÉSOLUTION R24-11-22 ;**
13. **RÉSOLUTION VISANT LA RENONCIATION À L'EXERCICE DE SON DROIT DE PRÉEMPTION PAR LA VILLE DE FERMONT;**

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

14. RÉSOLUTION POUR L'ACQUISITION DU LOT 5 965 810 ET AMENDANT LA RÉSOLUTION R24-03-27
15. RÉSOLUTION – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE FINANCEMENT D'INFRASTRUCTURES EN EAU POUR LA RÉALISATION D'HABITATIONS ABORDABLES (FIERH)
16. AUTORISATION DU PAIEMENT DU DÉCOMPTE #2 POUR LES TRAVAUX EXÉCUTÉS PAR BÉLUGA CONSTRUCTION
17. RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA FACTURE N° 22421845 DE CIMA+ POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS LIÉS AU PROJET DU PARC INDUSTRIEL - PHASE 1
18. RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DU DÉCOMPTE #3 MODIFIÉ POUR LES TRAVAUX DU PONCEAU DUSCHESNEAU
19. ACCEPTATION DE LA FACTURE DE PARALLÈLE 54 POUR L'AVENANT RELATIF À LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DU PONCEAU DUCHESNEAU
20. AUTORISATION DU PAIEMENT #1 À DEXTER QUÉBEC POUR LA MISE À NIVEAU DE LA PISTE D'ATHLÉTISME ET DU TERRAIN DE SOCCER
21. MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION R24-06-16 RELATIVE AU PAVAGE DE CINQ ENTRÉES RÉSIDENIELLES
22. RÉSOLUTION POUR LE PAIEMENT PARTIEL DE LA FACTURE N° 99005 À RPF LTÉE POUR L'ACHAT DE DEUX GÉNÉRATRICES
23. RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA NOMINATION DE MADAME MARIE-ÈVE ARSENAULT À TITRE DE RESPONSABLE DE LA MAISON DES JEUNES
24. RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE AU POSTE DE TECHNICIENNE AUX SERVICES ADMINISTRATIFS
25. RÉSOLUTION POUR CONFIRMER LA PERMANENCE D'UN MANŒUVRE AUX SERVICES TECHNIQUES
26. RÉSOLUTION POUR ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 497 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 304 RELATIF À LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS DE FAÇON À MODIFIER L'ARTICLE 5
27. RÉSOLUTION POUR ADOPTER LE RÈGLEMENT 498 AMENDANT LE RÈGLEMENT 479 RELATIF AUX ANIMAUX

PÉRIODE DE QUESTIONS

28. RÉSOLUTION – FERMETURE DE LA SÉANCE.

R24-12-01

RÉSOLUTION – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il EST PROPOSÉ par Monsieur Daniel BERGERON

APPUYÉ par Monsieur Bernard DUPONT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

D'ADOPTER l'ordre du jour de cette séance ordinaire, tel que déposé, en laissant le point affaires diverses ouvert;

ADOPTÉE

R24-12-02

RÉSOLUTION – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 12 novembre 2024 et de la séance extraordinaire tenue le 15 novembre 2024 ;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Shannon POWER

APPUYÉ par Monsieur Daniel BERGERON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil adoptent les procès-verbaux, le tout tel que déposé ;

ADOPTÉE

R24-12-03

RÉSOLUTION – ADOPTION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Daniel BERGERON

APPUYÉ par Monsieur Marco OUELLET

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la liste des comptes à payer datée du 30 novembre 2024, au montant de 3 164 158,85\$ soit approuvée et d'autoriser la trésorière à payer lesdits comptes à même les fonds de la Ville de Fermont;

ADOPTÉE

R24-12-04

RÉSOLUTION – DÉPÔT DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

CONSIDÉRANT le dépôt et la lecture du bordereau de correspondance du mois de novembre 2024, faisant état de la correspondance reçue et devant être présentée au Conseil;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Shannon POWER

APPUYÉ par Monsieur Bernard DUPONT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le bordereau de correspondance du mois de novembre 2024 soit approuvé;

ADOPTÉE

R24-12-05

RÉSOLUTION – TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, le Conseil municipal doit déterminer les dates et heures des séances ordinaires du Conseil;

IL EST PROPOSÉ par le Monsieur Bernard DUPONT

APPUYÉ par Monsieur Shannon POWER

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les séances ordinaires du Conseil municipal se tiennent aux dates suivantes pour l'année 2025, soit le deuxième lundi du mois à 19 h 30, à moins d'indication contraire;

MOIS	DATE
Janvier	Lundi 13 janvier 2025
Février	Lundi 10 février 2025
Mars	Lundi 10 mars 2025
Avril	Lundi 14 avril 2025
Mai	Lundi 12 mai 2025
Juin	Lundi 9 juin 2025
Juillet	Mardi 15 juillet 2025
Août	Lundi 11 août 2025
Septembre	Lundi 8 septembre 2025
Octobre	Aucune séance
Novembre	Mardi 11 novembre 2025
Décembre	Mardi 9 décembre 2025

ADOPTÉE

R24-12-06

RÉSOLUTION POUR MANDATER LA FIRME D'AVOCATS GNH AVOCATS POUR PROCÉDER DANS LE DOSSIER DE RECOUVREMENT DES TAXES IMPAYÉES ET POUR L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX AINSI QUE CERTAINS DOSSIERS JURIDIQUES POUR L'ANNÉE 2025

CONSIDÉRANT QUE plusieurs comptes de taxes demeurent impayés, et ce, malgré des avis de rappel;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater une firme d'avocat pour l'application des règlements municipaux;

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par la firme GNH avocats et la connaissance des différents dossiers de la Ville de Fermont par les professionnels;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Daniel BERGERON

APPUYÉ par Monsieur Bernard DUPONT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE MANDATER la firme d'avocats GNH avocats afin qu'elle puisse procéder dans le dossier des taxes impayées pour la Ville de Fermont;

DE MANDATER la firme d'avocats GNH avocats afin qu'elle puisse procéder dans les dossiers d'application des règlements municipaux ainsi que dans certains dossiers juridiques pour l'année 2025;

D'AUTORISER ET DE MANDATER Madame Marie Philippe COUTURE, directrice générale adjointe ou Madame Ève-Lyne GAGNÉ, greffière adjointe à agir pour et au nom de la Ville de Fermont aux fins des présentes.

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

R24-12-07

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT
DES ASSURANCES GÉNÉRALES AVEC FQM ASSURANCES**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Shannon POWER

APPUYÉ par Monsieur Bernard DUPONT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil acceptent le renouvellement du contrat des assurances générales avec FQM Assurances, au coût de 453 902,16\$, taxes incluses pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 1^{er} janvier 2026;

ADOPTÉE

R24-12-08

**RÉSOLUTION POUR DEMANDER AU MINISTÈRE DE LA JUSTICE DE
DÉSIGNER MADAME ÈVE-LYNE GAGNÉ CÉLÉBRANT COMPÉTENTE POUR
CÉLÉBRER LES MARIAGES ET UNIONS CIVILES SUR LE TERRITOIRE DE
LA MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT l'adoption du Projet de loi n° 84, Loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation sanctionnée le 8 juin 2002;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de Loi permet de demander au Ministre de la Justice que soient désignés compétents pour célébrer des mariages et des unions civiles les maires, les membres de conseils municipaux ou de conseils d'arrondissements et les fonctionnaires municipaux;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Daniel BERGERON

APPUYÉ par Monsieur Marco OUELLET

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Fermont demande au ministère de la Justice de désigner Madame Ève-Lyne GAGNÉ célébrant - compétente pour célébrer les mariages et unions civiles sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉE

R24-12-09

**RÉSOLUTION POUR MANDATER MADAME MARIE PHILIPPE COUTURE
COMME COORDONNATRICE DES MESURES D'URGENCE**

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Claude GAGNÉ, directeur général et coordonnateur des mesures d'urgence de la Ville de Fermont, est temporairement absent ;

CONSIDÉRANT QUE la continuité des activités liées à la gestion des mesures d'urgence est essentielle pour assurer la sécurité et le bien-être des citoyens de la Ville de Fermont ;

CONSIDÉRANT QUE Madame Marie Philippe COUTURE, greffière et directrice générale adjointe, possède les compétences et l'expérience nécessaires pour assumer ces responsabilités ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Jimmy Morneau possède les compétences et l'expérience pour assumer le rôle de substitut à la coordonnatrice des mesures d'urgences ;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Daniel BERGERON

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

APPUYÉ par Monsieur Shannon POWER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE mandater Madame Marie Philippe OCUTURE afin d'assumer la fonction de coordonnatrice des mesures d'urgence de la Ville de Fermont pour la durée de l'absence de Monsieur Claude GAGNÉ ;

DE mandater Monsieur Jimmy Morneau afin d'assurer la fonction de substitut à la coordonnatrice des mesures d'urgence ;

DE lui confier les pouvoirs et responsabilités afférents à ce poste, conformément aux règlements et politiques en vigueur.

ADOPTÉE

R24-12-10

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA TRÉSORIÈRE À AFFECTER UN MONTANT DU FONDS DE MISE EN VALEUR DANS LE CADRE DE L'ENTENTE DE DÉLÉGATION DE GESTION FONCIÈRE DES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT SITUÉES DANS LA VILLE DE FERMONT

CONSIDÉRANT le règlement numéro 375 relatif à la constitution d'un fonds de mise en valeur dans le cadre de l'entente de délégation de gestion foncière des terres du domaine de l'État situées dans la Ville de Fermont;

CONSIDÉRANT QUE les travaux pour la construction des infrastructures de la rue de La Salle et le prolongement des rues Cartier et Iberville est admissible au fonds de mise en valeur;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Daniel BERGERON

APPUYÉ par Shannon POWER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AFFECTER un montant de 400 000 \$ du fonds de mise en valeur, afin de défrayer une partie des coûts pour la construction des infrastructures de la rue de La Salle et le prolongement des rues Cartier et Iberville;

DE MANDATER Mme. Sandra GAGNON, trésorière, à agir pour et au nom de la Ville de Fermont aux fins des présentes.

ADOPTÉE

R24-12-11

RÉSOLUTION POUR AUGMENTER LA MARGE DE CRÉDIT

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Bernard DUPONT

APPUYÉ par Shannon POWER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER l'augmentation de la marge de crédit de la Ville de Fermont au montant de 6 000 000 \$ auprès de la Caisse Desjardins ;

D'AUTORISER Monsieur Martin ST-LAURENT, maire et Madame Sandra GAGNON à agir pour et au nom de la Ville de Fermont.

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

R24-12-12

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA LISTE DES ORGANISMES RECONNUS
POUR L'ANNÉE 2025 ABROGEANT LA RÉOLUTION R24-11-22**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté une politique de soutien aux organisations en 2020 dans la résolution R20-10-09 ;

CONSIDÉRANT QUE pour profiter de certains avantages consentis aux organismes locaux, les organisations doivent faire partie de la liste approuvée par le Conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des organismes reconnus soumise par Madame Emanuelle GARNEAU-MIGNOT directrice du Service des loisirs et de la culture ;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marco OUELLET

APPUYÉ par Monsieur Bernard DUPONT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la liste des organismes reconnus de la Ville de Fermont.

RECONNAISSANCE D'ORGANISME
ASSOCIATION DES ARTISANS DE FERMONT
CERCLE DES FERMIERES
CLUB DE MOTONEIGE LES LAGOPEDES
CLUB DE POIDS ET HALTERES
CLUB DE POTERIE
CLUB FADOQ DE FERMONT
COMITE DE SPECTACLE
ASSOCIATION DES JEUNES DE FERMONT
ASSOCIATION HOCKEY MINEUR
CLUB DU JUDO
CLUB OPTIMISTE
CANCER FERMONT
JOURNAL LE TRAIT D'UNION DU NORD
MAISON D'AIDE ET D'HEBERGEMENT
AVENTURE 50 ^E PARALLELE
CLUB DE SOCCER
CLUB DE HOCKEY ZZ
HOCKEY FEMININ
HOCKEY LOISIRS ADULTES "A"
HOCKEY LOISIRS ADULTES "B"
LIGUE DU MATIN BAZOU 3-4

RECONNAISSANCE D'ORGANISME
SOCIÉTÉ DES AMIS DES MONTS GROULX
CLUB DE BOXE CHINOISE
CLUB NATATION BORÉALR DE FERMONT
CHAMBRE DE COMMERCE
COOPÉRATIVE TV COMMUNAUTAIRE
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE

ADOPTÉE

R24-12-13

**RÉSOLUTION VISANT LA RENONCIATION À L'EXERCICE DE SON DROIT
DE PRÉEMPTION PAR LA VILLE DE FERMONT**

CONSIDÉRANT l'avis d'assujettissement qui a été notifié au propriétaire de l'immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 5 965 657 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Saguenay, et situé au 40, rue Collin, Fermont, Québec en date du 17 octobre 2024;

CONSIDÉRANT l'avis du propriétaire de l'immeuble susmentionné de procéder à son aliénation;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont estime que l'acquisition de cet immeuble n'est pas nécessaire aux fins municipales suivantes :

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

- Habitation

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Bernard DUPONT

APPUYÉ par Monsieur Daniel BERGERON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Fermont renonce à l'exercice de son droit de préemption relativement à l'immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 5 965 657 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Saguenay, et situé au 40, rue Collin, Fermont, Québec, en date du 10 décembre 2024;

QUE la Ville de Fermont procèdera à la radiation au Registre foncier de l'avis d'assujettissement notifié au propriétaire de l'immeuble susmentionné en date du 17 octobre 2024, et ce, dès la réalisation de l'aliénation projetée ;

QUE la Ville de Fermont mandate Me Mélanie Boulay, Notaire, aux fins des présentes.

ADOPTÉE

R24-12-14

RÉSOLUTION POUR L'ACQUISITION DU LOT 5 965 810 ET AMENDANT LA RÉSOLUTION R24-03-27

CONSIDÉRANT la résolution R24-03-27 relative à l'acquisition des lots 5 965 810 et 5 967 194 et l'offre de vente de la MRC de Caniapiscau du 6 mars 2024;

CONSIDÉRANT la nécessité d'acquérir prioritairement le lot 5 965 810, notamment aux fins de compléter l'opération cadastrale subdivisant ledit lot;

CONSIDÉRANT QUE la transaction pour le lot 5 967 194 sera traitée ultérieurement;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard DUPONT

APPUYÉ PAR Monsieur Marco OUELLET

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante à toutes fins que de droit et en constitue l'exposé des motifs;

D'ACCEPTER l'offre de vente relative au lot 5 965 810 telle que déposée par la MRC de Caniapiscau en date du 6 mars 2024;

D'AUTORISER la dépense de 143 800 \$ pour l'acquisition dudit lot, soit la valeur marchande telle qu'évaluée par Pier-Luc Primard, évaluateur agréé, en date du 30 novembre 2021;

DE MANDATER Maître Mélanie Boulay, notaire, afin de préparer les documents requis et officialiser la transaction;

DE MANDATER Monsieur Samuel Guay, arpenteur-géomètre, afin de compléter l'opération cadastrale de subdivision concernant ledit lot, conformément au bon de commande TEC13855 du 8 novembre 2023;

D'AUTORISER Monsieur Martin St-Laurent, maire et Monsieur Claude Gagné, directeur général ou Madame Marie Philippe Couture, greffière et directrice générale adjointe, à représenter et agir pour et au nom de la Ville de Fermont aux fins des présentes;

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

D'AMENDER la résolution R24-03-27 conséquemment;

DE DÉPOSER les fruits de cette vente au fonds de développement de la Ville;

DE POURVOIR aux dépenses, honoraires et frais en affectant les postes budgétaires appropriés de l'exercice financier en cours.

ADOPTÉE

R24-12-15

RÉSOLUTION – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE FINANCEMENT D'INFRASTRUCTURES EN EAU POUR LA RÉALISATION D'HABITATIONS ABORDABLES (FIERH)

CONSIDÉRANT le projet de quarante (40) logements abordables de l'obnl Société d'habitation communautaire de Fermont (SHCF) tel qu'approuvé par la Société d'Habitation du Québec (SHQ) dans le cadre du programme d'habitations abordables (PHAQ);

CONSIDÉRANT QUE pour permettre à la SHCF de compléter son projet en construisant les seize (16) derniers logements, la Ville de Fermont a réalisé des travaux de construction d'infrastructures municipales sur les rues De La Salle, Iberville et Cartier à l'été 2024;

CONSIDÉRANT QUE le programme FIERH a été instauré spécifiquement pour les municipalités qui réalisent des travaux d'infrastructures en eau permettant la réalisation de projet d'habitations abordables;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Shannon POWER

APPUYÉ par Monsieur Daniel BERGERON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution pour valoir à toutes fins que de droit et en constitue l'exposé des motifs;

DE CONFIRMER aux autorités compétentes que le conseil municipal a pris connaissance du cadre normatif du programme de financement d'infrastructures en eau pour la réalisation d'habitations abordable (FIERH), qu'il comprend les modalités de ce programme qui s'appliquent à la Ville de Fermont et au projet pour lequel la demande d'aide est déposée;

DE CONFIRMER que la Ville de Fermont assumera tous les coûts non admissibles associés audit projet;

D'AUTORISER le dépôt d'une demande d'aide financière pour le projet de construction et de prolongation des réseaux d'infrastructures rue De La Salle, rue Iberville et rue Cartier, dans le cadre du programme FIERH du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

DE MANDATER Monsieur Olivier Bouchard, ingénieur et directeur des Services techniques et Madame Marie Philippe Couture, greffière et directrice générale adjointe, afin de représenter et d'agir pour et au nom de la Ville de Fermont aux fins des présentes.

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

R24-12-16

AUTORISATION DU PAIEMENT DU DÉCOMPTE #2 POUR LES TRAVAUX EXÉCUTÉS PAR BÉLUGA CONSTRUCTION

CONSIDÉRANT QUE BÉLUGA Construction a été mandatée pour la réalisation des travaux de développement du Parc industriel – Phase 1 ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux exécutés à ce jour ont été vérifiés et jugés conformes par CIMA+ qui ont été mandatés pour la surveillance de ce projet ;

CONSIDÉRANT QUE le décompte #2 a été soumis par BÉLUGA Construction pour un montant total de 601 124,25 \$ plus taxes ;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Daniel BERGERON

APPUYÉ par Monsieur Marco OUELLET

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER le paiement du décompte #2 à BÉLUGA Construction pour les travaux exécutés dans le cadre du développement du Parc industriel – Phase 1, au montant de 601 124.25 \$ \$ plus taxes, tel que recommandé.

D'AUTORISÉ Madame Sandra GAGNON, trésorière, à payer à même les fonds disponibles, en conformité avec le budget alloué pour ce projet.

ADOPTÉE

R24-12-17

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA FACTURE N° 22421845 DE CIMA+ POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS LIÉS AU PROJET DU PARC INDUSTRIEL – PHASE 1

CONSIDÉRANT QUE CIMA+ a été mandatée pour fournir des services professionnels dans le cadre du projet de développement du parc industriel - phase 1, portant le numéro de projet Q243519A ;

CONSIDÉRANT QUE la facture n° 22421845 au montant de 41 000 \$, plus les taxes, a été soumise par CIMA+ pour ces services professionnels ;

CONSIDÉRANT QUE les services rendus ont été vérifiés et jugés conformes aux termes du mandat accordé à CIMA+ ;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Daniel BERGERON

APPUYÉ par Monsieur Marco OUELLET

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la facture n° 22421845 de CIMA+ au montant de 41 000 \$, plus les taxes, pour les services professionnels fournis dans le cadre du projet Q243519A ;

D'AUTORISER Madame Sandra Gagnon, trésorière, à procéder au paiement de cette facture conformément aux modalités établies ;

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

R24-12-18

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DU DÉCOMPTE #3
MODIFIÉ POUR LES TRAVAUX DES PONCEAUX DUSCHESNEAU**

CONSIDÉRANT QUE le décompte 3 relatif aux travaux des ponceaux de la rue Duchesneau réalisés par Dexter a été approuvé par la résolution R24-11-09 lors de la dernière séance du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE des modifications ont été apportées à la facture associée audit décompte ;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Daniel BERGERON

APPUYÉ par Monsieur Bernard DUPONT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le paiement du montant révisé de 73 330,74 \$, taxes incluses, à Dexter pour les travaux mentionnés ;

Que le paiement soit effectué conformément aux modalités prévues au contrat initial et aux modifications apportées au décompte 3 ;

Que cette résolution annule et remplace, en ce qui concerne le montant autorisé, les dispositions pertinentes de la résolution R24-11-09 ;

D'imputer ce montant au budget approprié

D'AUTORISÉ Madame Sandra GAGNON, trésorière, à effectuer ce paiement selon les modalités établies.

ADOPTÉE

R24-12-19

**ACCEPTATION DE LA FACTURE DE PARALLÈLE 54 POUR L'AVENANT
RELATIF À LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DES PONCEAUX DE LA
RUE DUCHESNEAU**

CONSIDÉRANT QUE la firme Parallèle 54 a obtenu le contrat pour la surveillance des travaux des ponceaux de la rue Duchesneau de la Ville de Fermont à la suite de la résolution R23-10-26, adoptée le 10 octobre 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE des heures supplémentaires, prévues et autorisées dans le devis, ont été nécessaires pour compléter les travaux ;

CONSIDÉRANT QUE la facture émise par Parallèle 54 pour ces heures supplémentaires s'élève à 72 892,65 \$, plus taxes applicables ;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Bernard DUPONT

APPUYÉ par Monsieur Shannon POWER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ACCEPTER la facture de Parallèle 54 au montant de 72 892,65 \$, plus taxes, pour l'avenant relatif aux heures supplémentaires effectuées dans le cadre de la surveillance des travaux des ponceaux de la rue Duchesneau.

D'AUTORISER Madame Sandra GAGNON à effectuer le paiement de la facture à même les fonds alloués à cet effet dans le budget de la Ville.

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

R24-12-20

AUTORISATION DU PAIEMENT #1 À DEXTER QUÉBEC POUR LA MISE À NIVEAU DE LA PISTE D'ATHLÉTISME ET DU TERRAIN DE SOCCER

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Dexter Québec a été mandatée pour la réalisation des travaux de mise à niveau de la piste d'athlétisme et du terrain de soccer de la Ville de Fermont, conformément à la soumission VF2024-24 ;

CONSIDÉRANT QUE tous les travaux prévus dans la soumission VF2024-24 ont été complétés et jugés conformes par STANTEC qui ont été mandatés pour la surveillance et l'évaluation du projet ;

CONSIDÉRANT QUE la facture relative au paiement progressif #1 a été soumise pour approbation ;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marco OUELLET

APPUYÉ par Monsieur Shannon POWER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER le paiement #1 à Dexter Québec d'un montant de 1 249 105,56 \$ taxes incluses, pour les travaux complétés dans le cadre de la mise à niveau de la piste d'athlétisme et du terrain de soccer de la Ville de Fermont, conformément à la soumission VF2024-24 ;

D'AUTORISER Madame Sandra GAGNON, trésorière, à payer à même les fonds disponibles, en conformité avec le budget alloué pour ce projet.

ADOPTÉE

R24-12-21

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION R24-06-16 RELATIVE AU PAVAGE DE CINQ ENTRÉES RÉSIDENTIELLES

CONSIDÉRANT QUE la résolution R24-06-16 a été adoptée pour l'octroi d'un contrat à la compagnie Dexter Québec pour le pavage de cinq entrées résidentielles au montant de 35 000 \$ plus taxes ;

CONSIDÉRANT QUE la superficie totale pavée par la compagnie Dexter dépasse celle initialement prévue dans la soumission, entraînant une augmentation des coûts ;

CONSIDÉRANT QUE la facture finale de la compagnie Dexter s'élève à 37 707,12 \$ plus taxes, reflétant la quantité supplémentaire de pieds carrés pavés ;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Daniel BERGERON

APPUYÉ par Monsieur Marco OUELLET

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE modifier la résolution R24-06-16 pour ajuster le montant initialement approuvé de 35 000 \$ plus taxes à 37 707,12 \$ plus taxes, en raison de l'augmentation des pieds carrés pavés ;

D'ACCEPTER la facture finale de la compagnie Dexter de Québec au montant de 37 707,12 \$ plus taxes ;

D'AUTORISER Madame Sandra GAGNON, trésorière de payer à même les fonds disponibles, en conformité avec le budget alloué pour ce projet.

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

R24-12-22

RÉSOLUTION POUR LE PAIEMENT PARTIEL DE LA FACTURE N° 99005 À RPF LTÉE POUR L'ACHAT DE DEUX GÉNÉRATRICES

CONSIDÉRANT QUE la résolution R24-06-09 autorisait l'achat de deux génératrices auprès de RPF Ltée, conformément à la soumission retenue ;

CONSIDÉRANT QUE RPF Ltée a soumis la facture n° 99005 pour un montant de 281 001,58 \$, plus les taxes, en paiement partiel de ces équipements ;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Bernard DUPONT

APPUYÉ par Monsieur Shannon POWER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER le paiement partiel de la facture n° 99005 soumise par RPF Ltée, au montant de 281 001,58 \$, plus les taxes, pour l'achat des deux génératrices ;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire prévu à cet effet ;

D'AUTORISER Madame Sandra Gagnon, trésorière, à procéder au paiement de cette facture conformément aux modalités établies.

ADOPTÉE

R24-12-23

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA NOMINATION DE MADAME MARIE-ÈVE ARSENAULT À TITRE DE RESPONSABLE DE LA MAISON DES JEUNES

CONSIDÉRANT l'affichage du poste de responsable de la Maison des Jeunes (35h) se terminant le 3 novembre 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE Madame Marie-Ève Arsenault a été sélectionnée pour s'acquitter de cette tâche ;

CONSIDÉRANT QUE la date d'entrée en poste officielle était le 2 décembre 2024, suivant la retraite de sa prédécesseuse ;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Bernard DUPONT

APPUYÉ par Monsieur Marco OUELLET

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil acceptent la nomination de Madame Marie-Ève Arsenault au poste de responsable de la Maison des Jeunes ;

DE FÉLICITER Madame Marie-Ève Arsenault pour sa nomination.

ADOPTÉE

R24-12-24

RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE AU POSTE DE TECHNICIENNE AUX SERVICES ADMINISTRATIFS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont a procédé à un processus de recrutement pour combler un poste de technicienne aux services administratifs ;

CONSIDÉRANT QUE Madame Vivianne SENNEVILLE a été sélectionnée par le comité de sélection comme candidate idéale pour ce poste ;

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

CONSIDÉRANT QUE l'embauche de cette ressource vise à renforcer les services administratifs de la Ville et à soutenir les opérations financières et administratives de manière efficiente ;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marco OUELLET

APPUYÉ par Monsieur Shannon POWER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Fermont autorise l'embauche de Madame Vivianne SENNEVILLE au poste de technicienne aux services administratifs ;

QUE les conditions d'emploi de Madame Vivianne SENNEVILLE soient établies conformément aux normes et politiques en vigueur ainsi qu'à la convention collective des cols blancs de la Ville de Fermont ;

QUE la directrice adjointe Marie Philippe COUTURE, la conseillère en ressources humaines, Madame Sarah BÉLANGER et la trésorière, Madame Sandra GAGNON soient autorisés à signer tous les documents nécessaires pour formaliser l'embauche de Madame Vivianne SENNEVILLE ;

QUE Madame Vivianne SENNEVILLE soit intégrée dans ses fonctions dès le 7 janvier 2025 ;

DE SOUHAITER la bienvenue à Madame SENNEVILLE dans l'équipe de la Ville de Fermont.

ADOPTÉE

R24-12-25

RÉSOLUTION POUR CONFIRMER LA PERMANENCE D'UN MANŒUVRE AUX SERVICES TECHNIQUES

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Steeve CARON a été engagé à titre de manœuvre spécialisé aux services techniques pour la Ville de Fermont ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Steeve CARON a complété sa période de probation avec succès ;

CONSIDÉRANT QUE ses performances durant cette période ont été jugées satisfaisantes par ses supérieurs immédiats et que ses contributions sont essentielles au bon fonctionnement des services techniques ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Olivier BOUCHARD, directeur des services techniques recommande la confirmation de sa permanence ;

CONSIDÉRANT Monsieur Steeve CARON est en processus de l'obtention du permis de conduire de la classe 3 ;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Bernard DUPONT

APPUYÉ par Monsieur Daniel BERGERON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Fermont mette fin à la période de probation de Monsieur Steeve CARON à compter de l'obtention du permis de la classe 3 ;

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

QUE Monsieur Steeve CARON soit confirmé avec statut d'employé permanent au poste de manoeuvre spécialisé aux services techniques dès l'obtention de son permis de conduire classe 3.

ADOPTÉE

R24-12-26

RÉSOLUTION POUR ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 497 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 304 RELATIF À LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS DE FAÇON À MODIFIER L'ARTICLE 5

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par le conseiller Monsieur Danny BOUCHARD et que le projet de règlement a été déposé, à la séance ordinaire tenue le 12 novembre 2024

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Daniel BERGERON

APPUYÉ par Monsieur Shannon POWER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le règlement numéro 497 amendant le règlement numéro 304 relatif à la paix et l'ordre dans les endroits publics en y ajoutant l'article 5.3.

RÈGLEMENT NUMÉRO 497 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 304 RELATIF À LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS DE FAÇON À MODIFIER L'ARTICLE 5

ARTICLE 1 - PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 – MODIFICATION DE L'ARTICLE 5

L'article 5 est modifié de la façon suivante :

Ajout d'un article :

ARTICLE 5.3 Gêne au travail d'un agent de la paix ou d'un préposé à l'application de la réglementation municipale

Nul ne peut, par des paroles, actes ou gestes, insulter, injurier, menacer, provoquer ou entraver le travail d'un membre de la Sûreté du Québec ou d'un officier municipal dans l'exercice de ses fonctions.

ARTICLE 3 - ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE

R24-12-27

RÉSOLUTION POUR ADOPTER LE RÈGLEMENT 498 AMENDANT LE RÈGLEMENT 479 RELATIF AUX ANIMAUX

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par le conseiller Monsieur Danny BOUCHARD et que le projet de règlement a été déposé, à la séance ordinaire tenue le 12 novembre 2024;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Daniel BERGERON

APPUYÉ par Monsieur Marco OUELLET

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

ET RESOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le règlement numéro 498 amendant le règlement 479 relatif aux animaux.

RÈGLEMENT NUMÉRO 498 AMENDANT LE RÈGLEMENT 479 RELATIF AUX ANIMAUX

ARTICLE 1 - PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 – MODIFICATION DE L'ARTICLE 21

L'article 21 est modifié de la façon suivante :

Contrôle

Tout gardien doit conserver, en tout temps, le contrôle de son animal afin que celui-ci ne lui échappe pas

Tout animal doit être tenu au moyen d'une laisse qui ne doit pas dépasser deux (2) mètres de longueur. Cette laisse doit être proportionnelle à la taille et à la force de l'animal et être capable de le retenir sans se briser.

ARTICLE 3 - ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE

R24-12-28

RÉSOLUTION – FERMETURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marco OUELLET

APPUYÉ par Monsieur Daniel BERGERON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 19 h 54.

ADOPTÉE